

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 décembre 2021

EN FAVEUR DE L'ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE INDÉPENDANTE - (N° 4612)

AMENDEMENT

N° 1

présenté par

M. Vialay, M. Sermier, Mme Poletti, Mme Boëlle, M. Le Fur et Mme Blin

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 6, insérer l'article suivant:

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.